

Covid-19

m2A annonce ses mesures en faveur des abonnés annuels du réseau Soléa

Quelques semaines après le déconfinement et au regard de l'impact de la crise sanitaire, m2A et son délégataire Soléa annoncent un nouveau dispositif en faveur des abonnés annuels du réseau de transport public de l'agglomération. Il consiste en une prolongation ou un remboursement selon le type d'abonnement souscrit.

Concernant les abonnements annuels 26-64 ans et +65 ans

Les abonnements annuels, expirant entre avril 2020 et mars 2021, **seront prolongés de 2 mois**.

Cette extension sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des clients de Soléa.

Concernant les abonnements annuels -26 ans

Les clients Soléa titulaires d'un abonnement annuel expirant entre avril 2020 et mars 2021 bénéficieront d'un **remboursement des 2 mois** correspondant à la période de confinement, soit 2/12 du prix de l'abonnement annuel initialement souscrit.

Pour être prise en compte, **cette démarche devra être effectuée avant le 31 juillet 2020** sur le site Internet de Soléa www.solea.info ou **par voie postale**, en joignant un relevé d'identité bancaire (RIB).

Du fait de la persistance de l'épidémie, ce processus se déroulera obligatoirement et exclusivement à distance : **aucun remboursement ne sera effectué directement en agence**.

Poursuite des mesures en faveur des personnels soignants

L'utilisation du réseau Soléa reste offerte pendant le mois de juin aux personnels des établissements de santé initialement concernés par cette mesure (sur présentation de l'attestation de leur employeur).

Le service de transport à la demande, également déployé pour les personnels soignants, restera lui aussi en place jusqu'au 30 juin ; date à laquelle ces deux mesures prendront fin.

PRESSE m2A

Nelly PRATZ-MEYER

06 49 59 00 89

nelly-pratz-meyer@mulhouse-alsace.fr

PRESSE SOLEA

Matthieu SCHOCH

06 99 08 74 43

matthieu.schoch@solea.info – www.solea.info